

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 20 JUIN 2014

COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Madame Sabine GRANDEMANGE, qui a donné procuration à Monsieur Michaël ROHR.

Secrétaire de séance : Monsieur Arthur BRAUN.

1 – Examen du dernier compte-rendu : en l'absence de toute remarque, celui-ci est adopté.

2 – Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa décision de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association du Massif Vosgien pour un montant annuel de 60€. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la conclusion d'un marché complémentaire dans le cadre des travaux à la salle des fêtes, dont l'objet est la création d'un désenfumage, pour un montant de 13 040 € HT et dont le titulaire est la société Hardy Constructions.

3 – Election des délégués du conseil municipal chargés de participer aux élections sénatoriales 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Vagney.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a constitué le bureau électoral des deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir Messieurs Daniel JOMARD, Jean-Gérard GEORGE, Arthur BRAUN et Mademoiselle Amélie HARBONNET.

Le Maire expose que le conseil municipal doit élire, par scrutin de liste paritaire à la proportionnelle 15 titulaires et 5 suppléants chargés de participer aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Monsieur le Maire présente l'unique liste déposée nommée « Vagney Sénatoriales 2014 ».

Il est procédé aux opérations de vote à scrutin secret, et le dépouillement fait état des résultats suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 26

La liste « Vagney Sénatoriales 2014 » ayant obtenu 26 suffrages, sont élus les délégués suivants :

Statut	Sexe	NOM (EN MAJUSCULES)	prénom (en minuscules)
titulaire	Homme	HOUOT	Didier

titulaire	Femme	ROBERT	Dorine
titulaire	Homme	BRAUN	Arthur
titulaire	Femme	GRANDPERRET	Annie
titulaire	Homme	ROHR	Michaël
titulaire	Femme	GRANDEMANGE	Laure
titulaire	Homme	PIERREL	Cédric
titulaire	Femme	GIGANT	Béatrice
titulaire	Homme	VINCENT	Ludovic
titulaire	Femme	GALMICHE	Mylène
titulaire	Homme	GEORGE	Jean-Gérard
titulaire	Femme	COLLIN	Murielle
titulaire	Homme	LE NEVE	Pascal
titulaire	Femme	LECOMTE-MARTIN	Maxime
titulaire	Homme	BERNARD	Stéphane
suppléant	Femme	GRANDEMANGE	Sabine
suppléant	Homme	DIDIER	Michel
suppléant	Femme	BLAISON	Fabienne
suppléant	Homme	PERRIN	Laurent
suppléant	Femme	HARBONNET	Amélie

Le procès-verbal de l'élection est consultable en Mairie.

3 – Finances – Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire expose que la trésorerie de Saint-Amé lui a fait part de créances irrécouvrables au titre des exercices 2005 et 2006 du budget eau. Il convient d'admettre ces créances en non-valeur, ce qui a pour seul effet de décharger le comptable de sa responsabilité, l'autorisant à ne plus poursuivre les opérations de recouvrement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, admet en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes :

Budget eau :

Pièce T90001000-567 – Gestion 2005 – 167.29 €

Pièce T900011000-575 – Gestion 2006 – 166.07 €.

4 – Personnel – Création de postes d'animateurs périscolaires

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires organisées par la commune lors de la prochaine rentrée scolaire, il est nécessaire de créer un certain nombre de nouveaux postes destinés à l'animation de ces activités. Monsieur Pascal LE NEVE estime que la note d'information envoyée aux parents d'élèves ne tient pas assez compte du travail fourni par la précédente municipalité et qu'elle n'est pas suffisamment objective, et que par ailleurs le travail n'a pas été suffisamment concerté avec la commission scolaire. Monsieur le Maire répond qu'il y a bien eu concertation, et que les nouveaux horaires adoptés ont fait l'unanimité, auprès des instituteurs, des directrices, des parents d'élèves et du conseil municipal. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de créer 7 postes d'agent d'animation périscolaire ouverts à compter du 1^{er} septembre 2014, indique que la durée du travail sera de 7h30 par semaine et que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, précise que ces contrats seront conclus pour une durée d'une année renouvelables, autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5 – Finances – Subventions aux associations pour l'année 2014

Monsieur le Maire expose que si aucune commission finance n'a été réunie pour la préparation de cette délibération, cela est dû à des délais très courts imposés par un conseil municipal dont la date a été imposée par décret du ministère de l'intérieur (attendre un conseil municipal ultérieur aurait eu un impact sur les finances des associations). Monsieur Pascal LE NEVE précise que l'absence de consultation de la commission finance est dommageable. Madame Fabienne BLAISON demande comment le montant important attribué à l'union musicale voinraude (49 588.32€) se justifie-t-il, ce à quoi il est répondu que leur fonctionnement implique un coût conséquent en terme d'achat d'instruments de musique et de rémunération de professeurs qualifiés qui donnent des cours individuels. Monsieur Stéphane BERNARD ajoute que certaines associations musicales demandent des subventions moins importantes. Monsieur le Maire répond qu'il est toutefois difficile de remettre en cause le fonctionnement de cette association auquel il est par ailleurs attaché. Monsieur le Maire précise enfin que les associations n'ayant pas renvoyé les documents peuvent toutefois encore se faire attribuer une subvention à l'avenir.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

Association sportive	Montant accordé en euros
Association sportive Perce-Neige	0
Association sportive de VAGNEY (football)	2 910,00
Club olympique de la Haute-Moselotte (athlétisme)	1 352,52
Foyer de ski de fond	884,34
Pétanque de VAGNEY	75,07
Roller skating	0
Savate voinraude	769,90
Ski-club de VAGNEY-ROCHESSON (club vosgien)	1 373,33

RVDR	57,22
Tennis	2 169,23
Tennis de table	447,37
Tir à l'Arc	780,30
UNSS	143,58
Twirling	1 123,63
VTT –club vosgien	218,48

Association culture, sport, loisir et détente	Subvention accordée en euros
Amicale des Parents d'élèves de l'école de Zainvillers	377,67
Association sportive et folklorique du Haut du Tô't	213,28
Assoupline	213,28
Comité des Fêtes	1 253,68
Les Courtes Gueules	70,75
Les Z'amis de l'école	377,67
Section marche du Club Vosgien	57,22
Modélisme	439,05
Vagney loisirs	754,29
Yoga	70,75
Maison Familiale de SAULXURES	98,84
Jeunes Sapeurs Pompiers	676,26
Prévention Routière	239,29
Groupe'ment d'action sociale du personnel communal	3 745,44
Union Musicale Voinraude	49 588,32

Associations patriotiques	Montant accordé en euros
Légion vosgienne des anciens combattants	70,75
Médaillés militaires	70,75
AFN	70,75
Souvenir Français	70,75

6 – Récupération de frais de renforcement du réseau électrique sur le lotisseur à l’allée de la source

Monsieur le Maire expose que lors du dernier conseil municipal, une délibération a été prise afin de déterminer le montant de l’opération d’extension de réseau que le lotisseur à l’allée de la source serait chargé de rembourser à la Commune. Ce montant était de 11 823,25 € TTC. Cependant le mode de calcul adopté dans l’arrêté de permis de construire est différent et il convient de modifier le montant du remboursement comme il suit : $(11\ 823,25 * 8\ 414)/10\ 609 = 9\ 377\ €$

Ce calcul permet de déterminer le coût des travaux au prorata des surfaces de chacunes. Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant effectivement récupéré sur le lotisseur à 9 377 €.

7 – Finances – Participation des communes extérieures aux dépenses scolaires 2013-2014

Monsieur le Maire expose qu’il est nécessaire de calculer la participation financière que les communes extérieures doivent apporter pour chacun de leurs élèves scolarisés à titre dérogatoire à Vagney. Le montant de cette participation était l’année précédente de 90,00€ et l’indice des prix à la consommation a augmenté de 0,7% entre mai 2013 et mai 2014. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, fixe cette participation à hauteur de 90.63 €uros par élève bénéficiaire d’une dérogation pour l’année 2013-2014.

Questions diverses :

Monsieur le Maire expose que les commissions de travail de la communauté de communes Terre de Granite sont ouvertes aux élus municipaux même non conseillers communautaires. Après proposition, les commissions sont ainsi composées :

Développement économique : GEORGE Jean-Gérard – LAMBOLEZ Gilbert.

Services à la population : COLLIN Murielle.

Environnement : GEORGE Jean-Gérard.

Urbanisme : ROHR Michaël – GEORGE Jean-Gérard.

Sport loisirs culture : LAMBOLEZ Gilbert – BERNARD Stéphane.

Communication.

Tourisme.

Ordures ménagères : AIZIER Catherine.

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.

Vu pour publication et affichage, le 26 juin 2014,

Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT